

Audit
Gestion
Conseil
Expertise
Comptable

5, avenue Jean Laigret
Bâtiment G1 – 3^{ème} étage
41000 BLOIS

Monsieur BERNARD Jean Christophe

49, rue des Hautes Granges
41000 BLOIS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

Tél : 02 54 46 14 17 Résidence Anne de Bretagne
Portable : 06 33 85 24 59 e-mail : contact@agcec.fr

SARL au capital de 7 500 € - SIRET : 489 674 796 00011 - APE : 741C - TVA intracommunautaire : FR43489674796
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'Orléans

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'entreprise **Monsieur BERNARD JEAN CHRISTOPHE**, pour l'exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**, et conformément aux termes de ma lettre de mission et à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de mes travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	euros
Chiffre d'affaires :	42 050 euros
Résultat net comptable :	24 778 euros

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise.

Fait à Blois
Le 29 avril 2020

Didier JOLY
Expert Comptable

Détail de la 2035

Etat exprimé en euros

	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
TOTAL DES RECETTES	38 036	100,00	39 333	100,00	(1 297)	-3,30
Recettes encaissées	42 050	110,55	47 640	121,12	(5 589)	-11,73
HONORAIRES 10%	35 640	93,70	38 777	98,58	(3 136)	-8,09
HONORAIRES 20%	6 410	16,85	8 863	22,53	(2 453)	-27,68
Honoraires r�troced�s	4 014	10,55	8 306	21,12	(4 292)	-51,67
SOUS TRAITANCE	4 014	10,55	8 306	21,12	(4 292)	-51,67
Gains divers						
TOTAL DES DEPENSES	12 251	32,21	18 159	46,17	(5 908)	-32,53
Autres imp�ts			110	0,28	(110)	-100,00
FORMATION CONTINUE			110	0,28	(110)	-100,00
C.S.G. d�ductible	363	0,95	1 459	3,71	(1 096)	-75,12
CSG DEDUCTIBLE	363	0,95	1 459	3,71	(1 096)	-75,12
Location mat�riel et outillage	50	0,13	120	0,31	(70)	-58,69
LOC. MATERIEL	50	0,13	120	0,31	(70)	-58,69
Entretien et r�parations			79	0,20	(79)	-100,00
ENTRETIEN			79	0,20	(79)	-100,00
Petit outillage	376	0,99	245	0,62	131	53,30
PETIT MATERIEL	376	0,99	245	0,62	131	53,30
Honoraires non r�troced�s	1 073	2,82	1 680	4,27	(607)	-36,14
HONORAIRES	1 073	2,82	1 680	4,27	(607)	-36,14
Primes d'assurance	1 090	2,87	1 045	2,66	45	4,34
ASSURANCES	1 090	2,87	1 045	2,66	45	4,34
Frais de v�hicules	2 814	7,40	3 566	9,07	(752)	-21,09
Autres frais de d�placements	643	1,69	1 653	4,20	(1 011)	-61,13
REPAS	304	0,80	1 020	2,59	(716)	-70,18
AUTOROUTE	338	0,89	544	1,38	(206)	-37,83
SNCF			89	0,23	(89)	-100,00
Charges sociales personnelles	3 712	9,76	5 699	14,49	(1 986)	-34,86
RSI	1 310	3,44	2 184	5,55	(874)	-40,02
PREVOYANCE	1 376	3,62	1 239	3,15	136	11,01
RETRAITE MADELIN	1 026	2,70	2 275	5,78	(1 249)	-54,89
Frais de r�ception, congr�s			393	1,00	(393)	-100,00
FRAIS RECEPTION			393	1,00	(393)	-100,00
Fournitures de bureau, documentation, PTT	1 167	3,07	1 047	2,66	120	11,47
FOURN. ADM.	89	0,23	51	0,13	37	72,39
ABONNEMENT	500	1,31	399	1,01	101	25,37
AFFRANCHISSEMENTS	39	0,10	71	0,18	(32)	-44,93
PORTABLE	242	0,64	245	0,62	(3)	-1,27

Détail de la 2035

Etat exprimé en euros	01/01/2019		01/01/2018		Variations	%
	31/12/2019	12 mois	31/12/2018	12 mois		
INTERNET		297 0,78		281 0,71	17	5,89
Cotisations syndicales et professionnelles		326 0,86		279 0,71	47	16,93
COTISATIONS		326 0,86		279 0,71	47	16,93
Autres frais divers de gestion		635 1,67		742 1,89	(107)	-14,48
PUBLICITE		50 0,13		137 0,35	(87)	-63,54
FRAIS BANCAIRES		585 1,54		604 1,54	(20)	-3,28
CHARGES DIVERSES						-100,00
Frais financiers		4 0,01		43 0,11	(39)	-90,10
AGIOS		4 0,01		43 0,11	(39)	-90,10
Excédent ou Insuffisance d'exploitation		25 785 67,79		21 174 53,83	4 611	21,78
2035 - Dotations aux amortissements		392 1,03		550 1,40	(158)	-28,70
Moins-values à court terme		615 1,62			615	
Bénéfice ou Déficit fiscal sur 2035 B		24 778 65,14		20 624 52,44	4 153	20,14

LIASSE
FISCALE

Formulaire obligatoire
(article 40A de l'annexe III
au code général des impôts)Adresse du service
des impôts des entreprisesSERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
10 RUE LOUIS BODIN

41026 BLOIS CEDEX

Identification du destinataire

Monsieur BERNARD JEAN CHRISTOPHE
49 rue des Hautes Granges

41000 BLOIS

Adresse du déclarant

(Quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire)

S.I.E. 4100100	N° dossier 334023	Clé 94	Régime EM	IFU 652	Adresse mail contact@comenvraie.fr
DECLARANT	N° siret 489844365				N° de téléphone 06.70.93.15.37

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues
(ancienne adresse en cas de changement au 1er janvier précédent,
rectification des informations précédentes sur la déclaration, etc.) :

Adresse des cabinets secondaires :

Adresse du domicile du déclarant :

Nature de l'activité : **Communica/graphique/multimédia**Date de début d'exercice
de la profession : 27042006SI VOUS ETES MEMBRE : d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés
ou d'une société civile de moyensDénomination
et adresse du groupement,
de la société :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNEE 2019 OU A LA PERIODE DU :

au

(si l'activité a commencé
ou cessé en cours d'année)**RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C-PRO)
voir renvois à la notice**

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035B) **Bénéfice** 24 778 **Déficit**

Prélèvement à la source - Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus à compter de 2019.

- Produits : quote-parts de subvention d'équipement et d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodecies.

- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-values à l'art. 39 duodecies.

Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) ²³1 bis- Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés
(art. 238 du CGI) Résultat net imposé au taux de 10 %

2- Plus-values ²⁴	à long terme imposables au taux de 12,80%	à long terme exonérées (art. 238 quinquies du CGI)	à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quinquies 1-1 du CGI)
	à long terme exonérées (art. 151 septies du CGI)	à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)	à long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI)

3- Exonération et abattements ²⁵ et ²⁶ pratiqués Sur le bénéfice Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80% :
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies : Activité exercée en zone franche urbaine territoire entrepreneur art. 44 octies ou art. 44 octies A : Autres dispositifs : Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :
Entreprise nouvelle, art. 44 quinquies : Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies : Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A : Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :

4- Dont BNC non-professionnels

Exonérations sur le bénéfice non-professionnel

Plus-value à long terme imposables au taux de 12,80%

Exonération sur le bénéfice non-professionnel « jeunes artistes »

Plus-value à court-terme

Produits : quote-parts de subvention d'équipement et d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodecies

Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-values à l'art. 39 duodecies

Comptabilité informatisée Votre comptabilité est-elle informatisée ? OUI Si oui, nom du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert

Viseur conventionné AA ou OMGA

Nom, Adresse, Téléphone

- du professionnel de l'expertise comptable : SARL AGCEC 5 avenue Jean Laigret

Bat G1 41000 BLOIS 02 54 46 14 17

- du conseil :

- de l'association agréée ou OMGA ou du viseur conventionné : ARAPL Centre 19 Boulevard Alexandre Martin

BP 1805 45008 ORLEANS Cdex 1

- N° d'agrément de l'AA ou de l'OMGA : 78III6

A VINEUIL, le 29042020

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Signature et qualité du déclarant BERNARD EXPLOITANT

RÉGIME DE LA DECLARATION CONTROLEE

N° 2035-SD SUITE
(2020)

NOM ET PRENOMS ou DENOMINATION : **Monsieur BERNARD JEAN CHRISTOPHE**

N° SIRET : **4 8 9 8 4 4 3 6 5 0 0 0 7 7**

II - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES C

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values	
			1	2	3	4	à court terme ₅	à long terme ₆
TENTE	28082015	31122019	1 167	1 013	154		(154)	
PORTE	29112014	31122019	1 268	807	461		(461)	
Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B) →							(615)	

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme :
 montant pour lequel l'imposition est différée → Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035) →

Plus-values à court terme exonérées <input checked="" type="checkbox"/> C		Plus-values nettes à long terme exonérées <input checked="" type="checkbox"/> C (à reporter page 1 de la déclaration 2035)	
Article 151 septies du CGI	<input type="text"/>	Article 151 septies du CGI	<input type="text"/>
Article 151 septies A du CGI	<input type="text"/>	Article 151 septies A du CGI	<input type="text"/>
Article 238 quindecies du CGI	<input type="text"/>	Article 238 quindecies du CGI	<input type="text"/>
		Article 151 septies B du CGI	<input type="text"/>

III - REPARTITION DES RESULTATS ENTRE LES ASSOCIES (tableau réservé aux sociétés) D

Nom, Prénom, domicile des associés	Parts dans les résultats en %	Répartition			
		du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
		Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe					
Totaux →					

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

COMPTE DE RESULTAT FISCAL

pour AJ | 12 | mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre.
Ne portez qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION		Monsieur BERNARD JEAN CHRISTOPHE									
Nature de l'activité (1)		Communica/graphique/multiméd			Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET	4 8 9 8 4 4 3 6 5 0 0 0 7 7	si exercice en société(2)		AV	Nombre d'associés AS						
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles "recettes-dépenses" AK		X	d'après les règles "créances-dettes" AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	X	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA	AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	X	Année d'adhésion	AN	0	Nombre de salariés	AP	0	Salaires nets perçus	AR
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA		6 023							

2 RECETTES	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	42 050	
	2	A déduire { Débours payés pour le compte des clients ②	AB		
	3	{ Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés []) ③	AC	4 014	
	4	Montant net des recettes	AD	38 036	
	5	Produits financiers ④	AE		
	6	Gains divers ⑤	AF		
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	38 036	
3 DEPENSES PROFES SIONNELLES	8	Achats ⑥	BA		
	9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦	BB		
	10		{ Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	
	11	Impôts et taxes ⑧ { Taxe sur la valeur ajoutée	BD		
	12		{ Contribution économique territoriale	JY	
	13		{ Autres impôts	BS	
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible	BV	363	
	15	Loyer et charges locatives	BF		
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BG	50	
	17	Entretien et réparations	BH	TOTAL : travaux, fournitures et services extérieurs	
	18	Personnel intérimaire			
	19	Petit outillage ⑩ 376			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪ 1 073	BJ	TOTAL : transports et déplacements	
	22	Primes d'assurances 1 090			
	23	Frais de véhicules ⑫ 2 814 (cochez la case si évaluation forfaitaire <input checked="" type="checkbox"/>)	BK	TOTAL : frais divers de gestion	
	24	Autres frais de déplacements (voyages...) 643			
	25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 1 310 dont facultatives Madelin BZ 2 402 dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU	BM	TOTAL : frais divers de gestion	
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 1 167			
	28	Frais d'actes et de contentieux	BN	TOTAL : frais divers de gestion	
	29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 326			
	30	Autres frais divers de gestion 635	BP	TOTAL : frais divers de gestion	
	31	Frais financiers ⑭			
	32	Pertes diverses ⑮			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	12 251	

NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION		Monsieur BERNARD JEAN CHRISTOPHE						
N° SIRET		4 8 9 8 4 4 3 6 5 0 0 0 7 7						
D E T E R M I N A T I O N D U R E S U L T A T	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33).....					CA	25 785
	35	Plus-values à court terme ¹⁶					CB	
	36	Divers à réintégrer ¹⁷					CC	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸					CD	
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....					CE	25 785
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne.7).....					CF	
	40	Frais d'établissement ¹⁹					CG	
	41	Dotation aux amortissements ²⁰					CH	392
	42	Moins-values à court terme.....					CK	615
	21 Divers à déduire	43	dont exonération sur le bénéfice "zone franche urbaine - territoire entrepreneur"	CS		dont exonération sur le bénéfice "pôle de compétitivité" Hors CICE	AX	
			dont exonération sur le bénéfice "entreprise nouvelle"	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT	
			dont exonération "jeunes entreprises innovantes"	CU		dont abattement sur le bénéfice "jeunes artistes"	CO	
			dont exonération médecins "zones déficitaires en offre de soins"	CI		dont déductions "médecins conventionnés du secteur I"	CQ	
	44	Déficit Sté civile de moyens ¹⁸					CM	
45	TOTAL (lignes 39 à 44).....					CN	1 007	
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45).....					CP	24 778	
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38).....					CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	4 846
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 262
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	
6	Contribution économique territoriale ²²	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹²							
(1) Type : T (véhicule de tourisme); M (moto); V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle (s)	Type (1)			Type de carburant (3)				
RENAULT SCENIC	T	8	X			4 682	2 814	
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A;		Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035				A	2 814	B

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET 4 8 9 8 4 4 3 6 5 0 0 0 7 7

Nom et prénom du déclarant ou dénomination : Monsieur BERNARD JEAN CHRISTOPHE

Adresse professionnelle : 49 rue des Hautes Granges

Code postal : 41000 Ville : BLOIS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNEE	2019	OU A LA PERIODE DU	01012019	AU	31122019
A. RECETTES					
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale		EF			38 036
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)		EG			
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP ①		EH			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EN			
		TOTAL 1	EI		38 036
B. DEPENSES					
Achats		EJ			
Variation de stock ②		EK			
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances ③		EL			2 539
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois ③		EM			
Frais de transport et de déplacement ③		EO			3 456
Frais divers de gestion		EP			2 127
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF ①		EQ			
Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ER			
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois, en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location		EU			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EV			
		TOTAL 2	EW		8 122
C. VALEUR AJOUTEE					
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	EX		29 914
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE) si différent de zéro		JU			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE), compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	AH	<input type="checkbox"/>			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		AJ			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		BO			
Effectifs au sens de la CVAE		BK			
Période de référence	KA		LA		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			MA		